

## Inventaire participatif des arbres extraordinaires d'Alençon du 16 mai au 16 novembre 2018

Afin de préserver le cadre naturel et favoriser la biodiversité, axe majeur de travail inscrit dans **l'Agenda21#2 [2015-2020]**, l'une des actions concrètes consiste en la réalisation d'inventaires participatifs : recenser pour mieux connaître le patrimoine naturel, afin de le préserver, de le valoriser et de sensibiliser le grand public.

Dans ce cadre, la Ville d'Alençon et son partenaire l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO), lancent **un inventaire participatif des arbres extraordinaires d'Alençon**. Ainsi, du 16 mai au 16 novembre 2018, les habitants sont invités à signaler les arbres qu'ils estiment extraordinaires. De multiples critères peuvent conduire à cette qualification : l'essence, la forme, l'âge, l'originalité, la rareté...

**Gros** Difforme **Silhouette** **Vieux**  
**Historique** **Rare** **Abri pour la faune**  
**Unique** **Grand** **Majestueux** **Patrimonial**  
Emblématique du quartier **Emouvant** **Indispensable** **Original**

Pour ce faire, un kit prospecteur est téléchargeable sur les sites [www.alencon.fr](http://www.alencon.fr) et [www.affo-nature.org](http://www.affo-nature.org), ou disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Il contient un formulaire à remplir, ainsi que des conseils pratiques pour participer à l'inventaire.

En parallèle, l'**exposition "L'arbre de l'année 2015"** réalisée par l'association Terre Sauvage et l'Office Nationale des Forêts, est présentée dans divers endroits de la ville durant toute la durée de l'inventaire.

### En pratique :

- **Inventaire** du 16 mai au 16 novembre 2018
- **Kit prospecteur** disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur [www.alencon.fr](http://www.alencon.fr) et [www.affo-nature.org](http://www.affo-nature.org)
- **Exposition** complète visible :
  - à la Maison de la vie associative, du 22 au 31 mai
  - lors des "Rendez-vous aux Jardins", au Parc des Promenades, les 2 et 3 juin
  - à la Halle au blé, du 6 au 22 juin
  - à la Halle aux toiles, le 8 septembre

Panneaux clin d'œil du 16 mai au 16 novembre : à la médiathèque Aveline, à la Maison des initiatives citoyennes, dans le hall de la Cité administrative et à la Médiathèque de Courteille (jusqu'au 27 juillet).



### L'Agenda21#2 en quelques mots

Pour **traduire leur préoccupation environnementale en actes**, les collectivités peuvent adopter un Agenda 21. Il s'agit d'un **programme d'actions** portant sur tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics.

La Ville d'Alençon et la CUA ont lancé l'Agenda21 en novembre 2010, pour 5 ans. Ce premier Agenda 21 les a confortées dans la **pertinence d'appuyer leurs projets sur une feuille de route prenant en compte le développement durable**. C'est pourquoi un **Agenda21#2** a été adopté pour la période 2015-2020, témoin d'une réelle **exemplarité en matière environnementale**.

Il s'articule autour de 4 axes, notamment celui de **préserver le cadre naturel et favoriser la biodiversité**, dans lequel s'inscrit l'objectif de réaliser des inventaires participatifs et communiquer sur la biodiversité du territoire, afin de lutter contre la perte de biodiversité (action n°56).

**Plus d'informations sur l'Agenda21#2 : [www.alencon.fr](http://www.alencon.fr)**